



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

16 MAI 1989

RAPPORT D'ACTIVITE 1988

DU COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. KLEIN

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales⁽¹⁾ s'est réunie les 20 mars et 2 mai 1989 pour examiner le Rapport d'activité 1988 du Commissariat général aux Relations internationales.

EXPOSE DE M. DEHAYBE, COMMISSAIRE GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

Le Commissaire général aux Relations internationales souligne que l'engagement pris d'un dépôt plus rapide du rapport d'activité 1988 est tenu. La Commission unanime félicite le Commissariat.

Dans son exposé, M. Dehaybe retrace les faits les plus significatifs des relations internationales de notre Communauté en 1988, tels qu'ils sont évoqués dans l'avant-propos du rapport.

La présence de la Communauté française sur la scène internationale a été marquée par plusieurs grandes manifestations. Citons par exemple:

— la semaine culturelle en Suisse (Chaux de Fond),

— les expositions des chefs-d'œuvre des musées de Liège au Japon qui ont permis à la Communauté française d'être connue et appréciée d'un large public japonais et ce, quelques mois avant Europalia Japon,

— collaboration avec la fondation de l'Ermitage à Lausanne.

Au plan bilatéral, il convient de noter tout spécialement la reprise des relations avec la Grèce qui, avec la Roumanie, était le seul Etat à ne pas vouloir reconnaître la Communauté française. Par ailleurs, la Roumanie ne met plus d'obstacle à nous reconnaître.

Enfin, notre présence en Suisse a été confirmée de façon tout à fait exceptionnelle. Par une série de dérogations nous avons obtenu

l'accréditation de notre délégation auprès de l'O.M.S. et auprès de notre Consulat général. La compétence de notre délégué à Genève, quant à elle, et également par dérogation, a été étendue à tout le territoire suisse.

Au niveau multilatéral, en 1988, une Agence pour des échanges de jeunes a été mise en place grâce à des crédits provenant de la C.E.E. (Agence Jeunesse pour l'Europe).

En 1988 enfin, sur le plan international, la Communauté française a, dans les matières qui sont de sa compétence telles la santé et les affaires sociales, consolidé, tout en les étendant, les acquis des années antérieures.

Comme en 1987, la Communauté française a été invitée à plusieurs manifestations importantes organisées par les Communautés européennes; elle a maintenu sa présence active au Conseil de l'Europe.

L'exécution des conventions signées par l'Exécutif de la Communauté française avec le Ministère chinois de la Santé et le Ministère tunisien de la Santé publique s'est effectuée dans un excellent climat de coopération.

Le Commissaire général conclut cette première présentation de l'année 1988 en considérant qu'elle a permis, à notre Communauté, d'affirmer avec force sa dimension européenne et francophone.

L'année 1988 a également été marquée par une évolution particulièrement significative au plan interne quant aux activités internationales de notre Communauté.

Un nouvel accord entre le Ministre des Relations extérieures, M. Tindemans, et le Ministre des Relations internationales de la Communauté française, M. Grafé, a été signé ce qui a permis une évolution importante dans le dossier de nos délégations à l'étranger.

Après Québec, la Louisiane, Paris, Genève et Kinshasa, l'Exécutif a pris la décision d'ouvrir de nouvelles délégations à Washington, Rio, Rome, Dakar, la Communauté européenne et Tunis. Dans le cadre d'accords (pour la participation aux frais) certains de nos délégués travaillent principalement pour la Région wallonne, d'autres pour la Communauté française, certains pour les deux Exécutifs. L'image de la francophonie est donc bien défendue et affirmée.

La mise en place de nos délégués à l'étranger a nécessité des concertations régulières avec le Département des Affaires étrangères.

Actuellement, dit encore M. Dehaybe, subsistent quelques difficultés dans l'application du protocole.

(1) Participaient aux travaux de la Commission:

MM. Knoops (président), Clerfayt, Defosset, Dehousse, Mme Delruelle, MM. Happart, Hatry, Henry, Janssens, Jérôme, Laurent, J. Michel, Mottard, Lagasse (en remplacement de M. Clerfayt), et Klein (rapporteur).

Assistaient aux travaux de la Commission:

M. Grafé, Ministre des Relations internationales; M. Vankerhoven, Directeur de cabinet du Ministre Grafé; M. Kowam, membre du cabinet du Ministre Grafé; M. Y. van de Vloet, membre du cabinet du Ministre-Président de l'Exécutif; M. Dehaybe, Commissaire général du C.G.R.I.; M. Ch. E. Lagasse, Directeur au C.G.R.I.; Mme Legrand, Commissaire général adjoint du C.G.R.I.

Au terme de l'accord avec l'administration, la situation se présente comme suit :

a) Délégués installés dans l'ambassade: Dakar, Washington;

b) Bureaux à statut diplomatique mais extérieurs à l'ambassade: Rio, Rome, Tunis, Genève, Paris (Centre), Kinshasa, C.E.E. (provisoirement);

c) Notre Délégation à Québec dispose d'un statut consulaire accordé par les autorités québécoises;

d) La situation de la Délégation générale à Paris est en voie de règlement. Des contacts sont noués afin d'obtenir un statut particulier de Représentation Permanente de la Belgique/Communauté française auprès de l'A.C.C.T.

Enfin, soulignons que la procédure de correspondance entre le Commissariat et les postes diplomatiques a été sensiblement améliorée.

Le Commissaire général termine le propos introductif en comparant l'organisation des relations internationales au sein de la Communauté flamande et de la Communauté française.

La Communauté flamande a organisé une cellule de relations internationales autonome au sein de chaque direction générale à côté de son Commissariat.

Dans notre Communauté, l'existence d'un Commissariat couvrant l'ensemble des activités communautaires permet une coordination et un meilleur développement de nos relations extérieures.

Le Commissaire général estime que, grâce à une concertation permanente avec les administrations fonctionnelles de la Communauté, nous évitons à la fois la centralisation excessive et la balkanisation qui caractérisent, selon lui, les relations extérieures de la Communauté flamande.

Le Président de la Commission remercie le Commissaire général et ouvre la discussion.

Un commissaire remercie M. Dehaybe pour la qualité du rapport et de l'exposé, la compétence internationale de notre Communauté étant très importante et parfois encore contestée.

Il considère qu'il est très important de recevoir, en annexe, un échantillonnage de coupures de presse qui témoigne de la présence de notre Communauté à l'étranger.

Il estime que la Communauté française devrait tenir compte d'une série d'objectifs stratégiques nouveaux :

a) la substance politique des relations internationales au sein de la C.E.E. est en train

d'évoluer: d'autres entités politiques que la nôtre désirent et essaient de se faire reconnaître au plan européen (ex. Allemagne: les Etats fédérés allemands souhaitent modifier leurs relations avec la C.E.E.). Tout développement de relations directes avec les Länder allemands serait souhaitable. De même, la Catalogne essaie de se faire reconnaître et cette région devrait mériter des contacts renforcés. Les entités politiques non étatiques ont intérêt à s'appuyer les unes sur les autres.

b) L'Europe de l'Est est traversée par des mouvements importants; il serait essentiel d'y être présent en ce moment.

c) Le Val d'Aoste est une région très demanderesse d'aide pour maintenir la langue française. Notre solidarité devrait s'y exprimer de façon renforcée.

Le même commissaire souhaiterait avoir une analyse plus budgétisée des différentes actions et relations. Il souligne toutefois que cette analyse ne doit pas nécessairement apparaître dans le Rapport d'activité mais la voit plutôt en documents de Commission.

Il interroge ensuite l'Exécutif sur l'impact de la révision de 1988 sur la vie internationale de notre Communauté — exemple: U.N.E.S.C.O. etc. A cet égard, il souhaite de plus amples informations en ce qui concerne la collaboration internationale et plus spécialement européenne menée par la Communauté en ce qui concerne la lutte contre le S.I.D.A. De même il souhaite que le Conseil soit informé de la composition de la délégation de la Communauté française au prochain Sommet de la Francophonie à Dakar.

Il se réjouit du Livre-Agenda Wallonie-Bruxelles en soulignant cette excellente initiative.

Un autre membre estime aussi que l'activité de présence est primordiale et prioritaire car elle contribue à la reconnaissance de notre autonomie. Il pose également la question de notre collaboration avec le C.A.C.E.F. alors que celui-ci est en voie de disparition.

Il soulève enfin le problème du S.I.D.A. et souhaite connaître les initiatives de coopération en ce domaine.

Un autre membre interroge M. Dehaybe au sujet de sa déclaration à la Wallonie sur la coopération au développement où le Commissariat serait candidat à la reprise de l'A.G.C.D. Pour ce commissaire, le maintien de l'A.G.C.D. au niveau national est favorable aux francophones et ce genre de déclaration ne sert pas la Communauté française.

Un commissaire souhaite connaître l'état de la question de nos relations avec le Nicaragua.

Un membre se demande si dans le cadre de nos relations avec le Québec, une coopération plus grande en matière de télécommunication ne serait pas envisageable. Quelle est la situation du marché des biens culturels? Enfin en matière d'échanges de jeunes, n'y a-t-il pas lieu de donner une publicité plus efficace afin de mieux les équilibrer?

Il interroge ensuite l'Exécutif sur le programme de coopération envisagé avec l'Acadie.

Ce commissaire souhaite connaître l'état des relations entre le Commissariat et le F.N.R.S. ainsi que la présence de la Communauté française à l'A.C.C.T.

D'autre part, ne serait-il pas utile de connaître le nombre de visiteurs dans les institutions de la Communauté française présentes à l'étranger.

Après un large échange de vues, le Commissaire général aux Relations internationales répond aux questions qui lui ont été posées.

A une question posée au sujet de la Catalogne, le commissaire répond que la présence de la Communauté française s'est concrétisée par la participation à des manifestations culturelles organisées au mois d'avril. Par ailleurs, l'exposition Magritte à Madrid a remporté un très vif succès (plus de 200 000 entrées. Il s'agit de l'exposition ayant remporté le plus grand succès après l'exposition Picasso dans les expositions de l'après-guerre).

L'Exécutif fera prochainement des propositions dans le cadre d'une politique transfrontalière (ex. collaboration avec les Länder allemands).

Une collaboration plus étroite est entretenue avec le Val d'Aoste via la Délégation générale à Genève.

En ce qui concerne le S.I.D.A., des actions seront entreprises dans un cadre multilatéral (via la C.E.E.). Le Ministre Picqué, chargé de la santé, a demandé à l'administration de la Communauté la mise en place d'un groupe technique francophone européen qui sera chargé d'un échange d'informations sur la recherche en matière de S.I.D.A.

En ce qui concerne l'U.N.E.S.C.O., le Commissaire aux Relations internationales répond que la Communauté française n'est pas redevable de la cotisation qui reste nationale. Il

signale que la Commission nationale de l'U.N.E.S.C.O. n'a pas encore été dissoute mais que la Communauté française a mis en place une collaboration active avec les membres francophones de la Commission précitée.

La collaboration entre la Communauté française et la Région wallonne s'exerce dans différents domaines et se concrétise par la publication d'une revue conjointe Wallonie-Bruxelles largement diffusée. Cette revue regroupe les centres d'intérêt de la Communauté et de la Région.

Le Commissaire aux Relations internationales confirme qu'au Sommet de Dakar qui se déroulera du 22 au 26 mai 1989, la Communauté française aura une délégation distincte de celle de l'Etat belge.

Par ailleurs, il apparaît qu'une bonne collaboration existe entre les attachés culturels de la Communauté française et le personnel diplomatique auprès de nos ambassades.

Dans le cadre de la coopération avec le Québec, l'Exécutif informe la Commission que les Québécois sont demandeurs en matière de télécommunications afin de rétablir un certain équilibre par rapport à la France.

La politique du marché des biens culturels sera poursuivie par la relance du prix du livre et du disque ainsi que par la participation de la Communauté française à la Foire C.I.N.A.R.S. (Commerce international des arts de la scène).

En matière d'échanges de jeunes, le déséquilibre constaté en faveur du Québec s'explique par une sélection plus rigoureuse effectuée par la Communauté française et par des moyens budgétaires moins importants que ceux y consacrés par le Québec.

La Commission mixte de coopération avec l'Acadie se réunira en novembre 1989 pour discuter du « Livre » et des « Radios locales ».

Après cette discussion, le rapport et ses annexes ont été adoptés à l'unanimité.

Le présent rapport a été lu et approuvé à l'unanimité au cours de la réunion du 16 mai 1989.

Le Rapporteur,

E. KLEIN

Le Président,

E. KNOOPS